

RAMAG

N°62 - de Juin à Septembre 2024

Les beaux jours arrivent !

Sommaire:

- Infos sur le Métier	P.3/4
- La Vie du Relais	P.5/11
- Partage d'expériences	P.12/13
- Bricolage	P.14
- Recette	P.15
- Mots d'enfants	P.16

- CONTACT ET PERMANENCES :

Sylvie AGAR, responsable du Relais Petite Enfance Municipal,
est à votre disposition sur RDV, le :

- Mardi et jeudi de 14h à 17h15
- Le lundi, mardi et jeudi de 9h15 à 10h15 ou de 10h30 à 11h30 pour les ateliers d'éveil avec les enfants accompagnés de leur assistant maternel au Relais Petite Enfance situé :
4 chemin des Barrières//Tel: 05 61 70 38 05//email: rpe@mairie-castelginest.fr
- Le vendredi de 9h30 à 10h15 ou de 10h30 à 11h15 à la salle de Taekwondo Place Bertrand

En dehors des permanences, un répondeur prend vos messages.

Infos sur le métier:

Qu'est-ce que le métier d'assistant(e) maternel(le)

L'assistant(e) maternel(le) (AM) accueille régulièrement des enfants confiés par leur(s) parent(s), afin de les aider à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et sociale. Pendant son temps de travail, elle ou il est responsable de la sécurité physique et affective des enfants qui lui sont confiés. L'AM contribue au développement harmonieux des enfants et tient compte des attentes de leurs parents en matière d'éducation. Elle ou il est un repère de confiance pour les parents. L'AM accueille un ou plusieurs enfants à son domicile et/ou dans une maison d'assistants maternels (MAM) distincte de son domicile et de celui des enfants dont il ou elle a la garde. L'AM reçoit une rémunération pour l'accueil des enfants qui lui sont confiés directement par leurs parents.

Que permet l'agrément d'assistant(e) maternel(le) ?

L'agrément et le renouvellement d'agrément sont obligatoires pour exercer l'activité d'assistant(e) maternel(le).

Ils permettent de vérifier la compétence du candidat AM et l'autorise à accueillir un ou plusieurs enfants pour une durée déterminée sur un lieu d'accueil défini.

Plus particulièrement, votre statut vous permettra :

- De bénéficier des avantages sociaux des salariés (congrés payés, assurance maladie, vieillesse et chômage, prévoyance) ;
- De bénéficier d'un régime fiscal spécifique (plus d'information sur service-public.fr);
- De bénéficier de la formation professionnelle continue (plus d'information sur moncompteformation.gouv.fr et sur le catalogue de formation de la branche assistant maternel/ garde d'enfants de l'IPERIA disponible sur iperia.eu/assistant-maternel/) ;
- De bénéficier d'un suivi médical régulier dans le cadre de la médecine du travail.

Pour un accueil à domicile ou en MAM, vous pourrez :

- Figurer sur la liste des AM mise à la disposition des parents par les mairies, les services de PMI (Protection maternelle et infantile) du Conseil Départemental et le site internet monenfant.fr ;
- Avoir accès aux services proposés par les Relais Petite Enfance (RPE)

Vous ne pouvez pas faire cette demande : Si vous ou, dans le cas d'un accueil à domicile, l'une des personnes de plus de 13 ans résidant à votre domicile faites l'objet d'une « condamnation pénale incompatible » avec l'exercice de cette profession.

Comment faire une demande d'agrément ? Renseigner vous sur l'agrément!

Le service de PMI du Conseil Départemental de votre lieu de résidence organise régulièrement des réunions d'information sur le métier d'AM.

Si vous faites une première demande d'agrément, il est vivement recommandé de participer à l'une de ces réunions. Vous y découvrirez le métier d'assistant(e) maternel(le) et la formation initiale obligatoire pour accueillir le premier enfant à domicile, en MAM. Vous serez également informé(e) du règlement qui encadre les conditions d'installation du lieu d'accueil pour assurer la sécurité des enfants.

Infos sur le métier:

Aller chez votre médecin traitant

Avant de faire votre demande d'agrément, assurez-vous auprès de votre médecin traitant que votre état de santé vous permet de garder des enfants. Vous trouverez sur le site du ministère des solidarités et de la santé le certificat médical à faire remplir par votre médecin traitant.

Joignez les documents justificatifs à votre dossier

Vous devez transmettre le formulaire émis par le Ministère des Solidarité et de la santé rempli, daté et signé. Joindre les copies lisibles des documents listés ci-dessous :

Dans tous les cas, joignez (liste 1) :

-Votre certificat médical ;

-Votre pièce d'identité (fournir une copie du recto et du verso dans le cas d'une pièce d'identité). Dans le cas où vous êtes de nationalité d'un pays hors de l'Union Européenne, une copie du titre de séjour qui vous autorise à exercer une activité professionnelle (en cours de validité)

-Un justificatif de domicile à votre nom et/ou au nom de votre conjoint de moins de 3 ans.

Dans le cas d'une première demande de renouvellement :

En plus de la liste 1, vous devez apporter la preuve :

- de votre inscription et du renseignement de vos disponibilités d'accueil sur le site monenfant.fr ;

- de votre engagement dans un parcours d'amélioration de vos pratiques professionnelles. Les documents ou justificatifs permettant d'évaluer cet engagement sont détaillés dans l'arrêté du 16 août 2021, disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043979839>

Pour en savoir plus :

Renseignez-vous sur service-public.fr ou sur le site du service de PMI du conseil départemental de Colomiers : accueilpmi-dtsnordtoulousain@cd31.fr ou auprès du **relais petite enfance (RPE)** : rpe@mairie-castelginest.fr

N'hésitez pas à solliciter le RPE pour vous aider à compléter le cerfa (formulaires administratif)

Georgia Laroche Martre est en demande de renouvellement d'agrément. Elle souhaite vous partager son expérience. Elle témoigne dans le « Partage d'expérience » de ce numéro.

La vie du Relais:

Pas de neige cet hiver à Castelginest ! Alors on décide d'agrémenter notre arbre et de s'imaginer dans un décor aux couleurs de l'hiver. Voici le résultat en image.



Pour réaliser cette jolie fresque, les enfants ont fait de la peinture avec des glaçons, des cotons tige et des tampons.



Les assistantes maternelles se sont mobilisées pour faire des poches sensorielles.



La vie du Relais:

Voici le résultat:



Les enfants ont adoré !

Cela nous a permis d'améliorer notre espace snoezelen où une libre exploration sensorielle était à l'honneur pour nos tout-petits.



La vie du Relais:

Un espace de sérénité avec de la musique douce. Les enfants adorent ça et les adultes aussi ! Et la motricité dans tout ça ??? Oui, oui, Rémy est toujours là ! Avec lui, on se présente, on s'échauffe, on chante.



Et surtout on pratique du sport avant de...



...se reposer dans un espace snoezelen !



La vie du Relais:

Au RPE aussi on fait de la motricité pour appliquer ce que Rémy nous apprend.



Le printemps est déjà là avec plein de projets avant que ne l'été pointe le bout de son nez.

Le 25 avril 2024 les assistantes maternelles ont souhaité se réunir au RPE pour partager leurs idées pour la réalisation de la kermesse du jeudi 6 juin 2024 au Centre Petite Enfance. Les représentantes des 3 structures étaient là pour échanger sur toutes les propositions afin de préparer une belle fête.



12 assistantes maternelles ont commencé à se former sur la thématique « se repérer dans les troubles du spectre de l'autisme chez l'enfant ». C'est dans le cadre de la formation continue et à Castelginest qu'elles se sont réunies samedi 4 mai et samedi 1er juin 2024 pour se professionnaliser dans ce domaine.

La vie du Relais:

Carnaval a eu lieu comme prévu le 26 avril tout en couleurs et plein de gaieté.



Une merveille !

Un carnaval tout en musique, merci Mika !



La vie du Relais:

La fête du CPE : Une réussite !

Une Kermesse ensoleillée, avec des crêpes, des cup cakes, des sculptures de ballons et des compositions florales éblouissantes.



Merci aux assistantes maternelles pour leur collaboration aux préparatifs.



Une merveilleuse fée des bulles, un beau coin bébé, un chamboule tout et tellement d'autres stands...

Quelle belle fête !

La vie du Relais:

Et en ce moment, on prépare la fête de la musique avec des interventions de haute qualité en compagnie de Myriam. Elle joue de la guitare, elle fait des jeux de doigts, des jeux de mains, elle chante, elle joue des percussions et même... les enfants peuvent essayer !



A vos agendas :

- Myriam, notre intervenante musicale, proposera des ateliers le 18 juin 2024 à la salle de taekwondo. Six séances mettront tous vos sens en éveil.
- Le 20 juin 2024 aura lieu la réunion des assistantes maternelles. Lors de ce rassemblement, nous allons poursuivre les thématiques abordées précédemment et voir les avancées des projets proposés.
- Les portes ouvertes du 3, 5 et 6 septembre 2024 permettront de rencontrer les nouveaux parents et de découvrir le RPE pour les nouveaux arrivants. En attendant, de belles vacances nous attendent qui vont nous permettre très vite de souhaiter une belle rentrée à tous nos petits qui auront bien grandis. Ils seront prêts pour de nouvelles aventures !

La municipalité à travers son Relais Petite Enfance souhaite la bienvenue à Mme Lamari Mélanie nouvelle assistante maternelle.

Sylvie Agar, responsable du Relais Petite Enfance Municipal

Partage d'Expériences:

Le renouvellement d'agrément ou l'occasion de faire le point

L'agrément de l'assistante maternelle est valable pour une durée de 5 ans. Au bout de cette période il faut faire une nouvelle demande auprès de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Le dossier de renouvellement viendra à vous par voie postale, pas besoin de faire de démarches.

La nouveauté c'est qu'il n'y a plus de date butoir indiquée pour rendre son dossier. Mais il faut de toute manière avoir rendu son dossier complet 3 mois avant la fin de validité de son agrément en cours.

Petite information :

Vous pouvez envoyer votre dossier incomplet et le compléter grâce à un envoi par mail tant que tous les éléments sont fournis dans cette limite des 3 mois. C'est ce qui m'est arrivée pour mon renouvellement.

J'ai rencontré des difficultés à trouver un médecin pour remplir mon certificat médical en pleine période de Noël (mon médecin traitant était malade puis en vacances).

Ensuite, il n'y a plus qu'à attendre le coup de téléphone de la puéricultrice pour la prise de rendez-vous.

La PMI a l'obligation de passer dans les 3 mois après le dépôt du dossier. Toutefois, la PMI ayant selon leur retour, beaucoup de retard, j'ai pris la décision d'appeler quand je voyais le temps défilé sans ce coup de fil tant attendu.

Ce temps d'attente est l'occasion de faire le point sur sa pratique, sur l'environnement dans lequel nous accueillons les enfants et sur notre matériel.

En remplissant le dossier cela soulève des questionnements. Cela implique un retour sur ces 5 dernières années de pratique et sur tous les enfants, familles que nous avons accueillies. Dans ce questionnement se mêlent beaucoup de réflexions professionnelles mais aussi un brin de nostalgie.

Et puis vient le temps de ce rendez-vous. Chacune d'entre nous a connu cette appréhension voire cette angoisse car après tout, nous ne rencontrons la PMI que lors de ce renouvellement. Nous avons toutes entendu des retours parfois négatifs sur cette expérience.

Partage d'Experiences:

La puéricultrice est venue en début d'après-midi, sur le temps de sieste, cela ne m'était jamais arrivé. J'ai trouvé cela très confortable même si nous devions un peu chuchoter pour respecter le sommeil des enfants.

J'ai rencontré une puéricultrice qui a tenu dès les premières minutes à souligner que cet entretien était aussi un temps d'échange, d'informations et pas seulement d'évaluation. Elle a aussi mentionné le désir de la PMI de rappeler aux assistantes qu'ils étaient là comme soutien dans notre pratique professionnelle et qu'il ne fallait pas hésiter à les solliciter dès que nous avons une question ou une difficulté.

L'entretien est resté tout le long sur ce ton d'échanges entre professionnelles tout en faisant le point sur la sécurité, la propreté du logement, l'alimentation, le sommeil, les sorties...

Sur l'ensemble de ces questions la puéricultrice m'a informé que l'équipe faisait des réunions fréquemment afin d'apporter les mêmes réponses à chacune d'entre nous.

Voilà une nouvelle confortable car il était difficile de se retrouver face à la subjectivité des réponses des différentes puéricultrices.

Ce rendez-vous terminé on ressent du soulagement.

« Voilà c'est fait et nous sommes repartis pour 5 ans ! »

Pour le côté administratif, nous recevons notre nouvel agrément par voie postale. Toutefois s'il tarde à venir vous pouvez demander un retour par mail.

Il ne vous reste plus qu'à fournir votre agrément sur le site Pajemploi et monenfant.fr en format PDF, photo ou par courrier.

Pour la partie humaine, il était intéressant d'échanger avec mes collègues sur mon entretien et transmettre les informations sur les nouveaux décrets en vigueur et les nouvelles demandes dans nos pratiques professionnelles.

Pour conclure je reste sur une impression positive avec la sensation d'avoir été considérée comme professionnelle ayant 15 ans d'expérience.

Témoignage de Georgia Laroche Martre, assistante maternelle

Bricolage:

Suspension de fleurs

Voilà deux activités manuelles à faire en hiver comme en été mais celle avec des fleurs est plus sympa l'été.

Matériel :

Un scotch large transparent

Des fleurs, du carton ou une feuille un peu épaisse style Canson

Avec les enfants partez cueillir diverses fleurs de toutes les couleurs

À la maison prendre une feuille ou du carton

Découper un rond ou un carré dont l'intérieur sera vide.

Vous pouvez demander aux enfants de customiser avec de la peinture ou des gommettes le contour.

Mettre le scotch derrière afin de remplir le vide au milieu.

Demander aux enfants de coller les fleurs cueillies pendant la balade.

Autre activité :

Il vous suffit de prendre le scotch, de le coller la face collante vers l'extérieur sur la manche de l'enfant, afin de faire un bracelet.

Partez en balade et laissez les enfants cueillir des fleurs et les coller sur leur bracelet de printemps.



Recette:

Les fraises et la banane en mode estivale

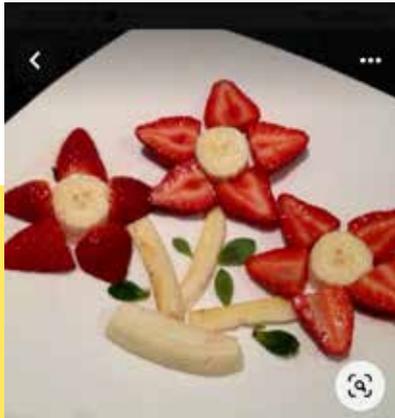
Ingrédients :

Fraises

Bananes

Découpez les fruits

Les placer dans une assiette de façon à faire des fleurs.



Petit plus gourmand !

Une Chantilly :

Ingrédients

50cl Crème liquide (pas allégée)

35g de sucre glace

Ne sortir la crème seulement au moment de faire la chantilly.

Verser la crème et le sucre glace dans un saladier.

Battre la crème à l'aide d'un fouet électrique de moins vite au plus vite toutes les 30 secondes.

Laissez refroidir 2h minimum.

Ne sortir la chantilly seulement au moment de servir.

Une poche à douille fera un joli rendu !

MYLA 2 ANS :

ELLE REGARDE LES ARBRES QUI
ONT PERDU LEURS FEUILLES ET
DIT À SA NOUNOU,
MYLA : « LES ARBRES ILS
SONT TOUT NUS ILS VONT
AVOIR FROID. »

ADÈLE 2 ANS ET DEMI :

ADÈLE CUEILLE DES
PÂQUERETTES DANS LE JAR-
DIN, ELLE VEUT FAIRE UN
BOUQUET.
NOUNOU : « TU EN AS PLEIN À
TES PIEDS »
ADÈLE REGARDE SOUS SES
CHAUSSURES



ARTHUR 3 ANS :

ARTHUR : « NOUNOU J'AI DES
COCCINELLES DANS LES PIEDS
» (À LA PLACE DE FOURMIS)

Mots d'enfants

Le Relais Petite enfance
Centre Petite Enfance
4 Chemin des Barrières
31780 Castelnest
Tel: 05 61 70 38 05

email: rpe@mairie-castelnest.fr

Mairie de


CASTELginest